RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

N°2942 /Vet.8.

OBJET:
Demande de vente pour commerce de pores.-

M

TRANSMIS à Monsieur le Résident du Ruanda à Kigali, avec avis favorable la demande d'une patente pour commerce de pores de la part du nommé Rwerinyange d'Astrida.

Astrida, le 7 novembre 1951.-
Pour l'Administrateur de Territoire,
W. ANTONISSEN,
Le Comptable Territorial, 920
E. LENOIR,